

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 20 (1935)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition :
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL

Idées directrices

Nous sommes en pleine guerre économique. Il peut arriver des troubles, la révolution, la guerre ; qu'importe, pourvu que l'individu et particulièrement l'agriculteur conserve une certaine force de résistance, aussi bien physique que morale. Les biens peuvent disparaître, le droit de propriété peut être supprimé, le paysan et le citoyen peuvent tout perdre, mais ce que l'on ne peut pas prendre à l'individu, c'est la confiance en soi-même, l'énergie, la sérénité, la culture de l'esprit, la volonté de vaincre et le don de puiser des forces dans l'observation des choses de la nature. Ces vertus, ces qualités pâtissent et s'avilissent si l'individu voit son unique salut financier dans les mesures prises par l'Etat et les tiers.

Dans l'histoire, les pays qui ont survécu aux événements sont ceux qui avaient une population virile.

Les événements conduisent l'homme et non l'inverse. Malgré cela, nous sommes aujourd'hui convaincu plus que jamais combien l'avenir appartient à ceux qui possèdent la foi en l'effort, qui ne négligent point de mettre tout en œuvre pour maintenir, dans un corps sain l'esprit de travail, d'économie et d'épargne et qui savent reconnaître non seulement les peines, mais aussi les joies que l'on éprouve dans l'exercice de sa profession.

Henri Blanc, secrétaire agricole
(Etat-Coopération-Initiative privée)

Les Caisses Raiffeisen suisses en 1935

Les comptes annuels de 1934 que les Caisses affiliées ont dressés avec une promptitude exemplaire ont tous été remis à l'Union qui les a examinés et publiés ensuite sous forme d'un tableau statistique très détaillé dont la lecture est des plus intéressantes.

Cette statistique expose ainsi, au seul moyen des chiffres, les résultats de l'exercice et l'état des Caisses Raiffei-

sen suisses à la fin de l'année. Les progrès réalisés en 1934 sont particulièrement bien illustrés dans le tableau suivant qui met en relief les principaux chiffres des deux derniers exercices.

	Fin 1934	Fin 1933	Augmentation
Nombre de Caisses dans 23 cantons	603	591	12
Nombre de membres	55,246	53,593	1,653
Nombre de déposants d'épargne	171,604	162,246	9,358
Somme du bilan	Fr. 355,736,453.27	Fr. 340,707,840.49	Fr. 15,028,612.78
Réserves	» 11,159,138.06	» 10,225,825.99	» 933,312.07

Renfermant en lui tout ce que l'association coopérative rurale implique de valeur économique, sociale et morale, le nom de Raiffeisen continue à se répandre dans le pays et les idées et principes qu'il personnifie rencontrent toujours plus d'adhérents. Un coup d'œil rétrospectif permet de constater une marche en avant constante du mouvement. Il y a 35 ans, le curé Traber fonda à Bichelsee (Thurgovie) la première Caisse Raiffeisen suisse et s'appliquait à vulgariser l'œuvre du grand philanthrope rhénan. L'année suivante déjà des Caisses apparaissaient dans les cantons de Soleure et de Saint-Gall, un an après à Schwytz, Bâle-Campagne, Lucerne, puis en Argovie, Fribourg-allemand, dans l'Appenzell et le Haut-Valais. En 1908, le mouvement prend naissance en Suisse romande par des fondations dans les cantons de Vaud et de Fribourg. Un an plus tard le Raiffeisenisme gagne le Bas-Valais et, il y a juste un quart de siècle, Nidwald, Zurich, Schaffhouse et le Jura-Bernois. Neuf ans plus tard la première Caisse dans le Tessin commençait son activité. L'Union comptait déjà 352 Caisses lorsque le mouvement conquiert l'Oberland bernois en 1924, Genève en 1925, Glaris en 1928, Neuchâtel en 1929 et Obwald en 1930. Bâle-ville et Zoug sont seuls aujourd'hui à ne pas encore posséder de Caisse Raiffeisen. Au cours de l'année 1934, 13 nouvelles Caisses se sont constituées et une Caisse Zurichoise a procédé à sa liquidation faute de pouvoir trouver un nouveau caissier. **L'Union comptait ainsi à la fin de l'année 603 Caisses d'épargne et de crédit**

mutuel affiliées. Le nombre des fondations est inférieur à la moyenne des dix dernières années. Mais cela n'a qu'une importance secondaire, car l'Union ne cherche pas à fonder à tout prix le plus

grand nombre possible de Caisses, mais seulement à favoriser la germination de l'idée dans les communes où se trouve un terrain propice à l'éclosion et au développement d'une semblable institution d'entraide mutuelle. La Caisse Raiffeisen a sa place dans tous les villages agricoles où les habitants se sentent solidaires les uns des autres et consentent, sous la direction d'hommes de cœur et de dévouement à collaborer ensemble pour le bien commun.

Le **mouvement global des affaires** de toutes les Caisses a été de Fr. 631 millions 466,660,36 ce qui représente donc 2 millions environ par jour ouvrable. Par rapport à l'an dernier, il y a un recul de Fr. 10,8 millions bien que le **nombre des opérations traitées** ait sensiblement augmenté de 751,908 à 779,654. Seuls les cantons de Berne, Argovie, Genève, Grisons, Schaffhouse et Tessin accusent une augmentation de leur mouvement général. Le roulement moyen par Caisse est de Fr. 1,047,000. 70 Caisses accusent un chiffre d'affaires allant de 2 à 6 millions, 7 Caisses un roulement de 8 à 10 millions et les chiffres records sont fournis par les grandes caisses de Waldkirch (St-Gall) avec 21.3 millions et Neukirch-Egnach, (Thurgovie), avec 20,3 millions. Le mouvement atteint en moyenne le double du bilan, mais il va jusqu'à le quintupler ou le décupler même chez les Caisses où le compte-courant est particulièrement développé. Les Caisses qui se sont constituées en 1934 ont déjà, à elles seules, enregistré un roulement de 4,6 millions.

L'**effectif des membres** a augmenté de 1653 unités. L'augmentation avait été

de 2207 l'année précédente et de 3068 en 1933. 469 nouveaux membres proviennent des Caisses qui se sont constituées au cours de l'année et 1884 ont été recrutés par les anciennes sections. **Il y avait donc ainsi au 31 décembre 1934 un total de 55.246 sociétaires.** Tous les cantons, sans exception, participent à l'augmentation, dont le Valais a la part du lion avec 466 nouveaux raiffeisenistes. Le canton de Saint-Gall se place au premier rang avec 9501 sociétaires, puis viennent le Valais avec 8657, Argovie avec 6878, Soleure avec 5521, Fribourg avec 4709 et Berne avec 4266. La moyenne par Caisse est de 91 sociétaires. Cette moyenne est dépassée par 240 Caisses avec à leur tête, la plus importante dans ce domaine, Mels (St. Gall) qui groupe 554 membres. Toutes les Caisses Raiffeisen suisses possèdent la responsabilité illimitée des sociétaires. Les organes des Caisses (comité de direction et conseil de surveillance), composés ordinairement de 8 à 10 membres, remplissent leurs fonctions à titre purement honorifique.

La force agissante, l'importance et le prestige du mouvement raiffeiseniste sont exprimés surtout par le **chiffre du bilan**, qui accuse pour l'an dernier une augmentation de Fr. 15 millions en chiffre rond et atteint ainsi au total Fr. 355 millions. Administrés d'après les beaux et sains principes de Raiffeisen, ces 355 millions jouent un rôle très utile dans l'économie agricole de notre pays. Tous les cantons participent à l'augmentation du chiffre du bilan qui a été en moyenne de 4,4%. La majoration la plus importante a été enregistrée à Genève et à Obwald avec 21%. Les Caisses participent de la manière suivante à l'augmentation du bilan :

Caisses avec 1 — 10 ans d'existence : 227 sur 261 enregistrent une augmentation de Fr. 6,8 millions ; la somme globale du bilan est de Fr. 57,6 millions.

Caisses avec 11 — 20 ans d'existence : 131 sur 167 accusent une augmentation de Fr. 4,2 millions ; chiffre total de bilan Fr. 98,6 millions.

Caisses avec 21 ans et plus d'existence : 120 sur 175 présentent une augmentation de Fr. 6,5 millions ; le bilan total atteint maintenant 199,4 millions.

(à suivre)

Editeur responsable :

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel
(système Raiffeisen), St-Gall

Impr. A. Bovard-Giddey, Lausanne

M. le pasteur Rochat encourage ses collègues à s'occuper des Caisses Raiffeisen

Dans le Bulletin de la Commission d'étude sociale de la Société pastorale suisse, M. le pasteur H. Rochat, le fondateur de la première Caisse Raiffeisen dans le canton de Vaud et en Suisse romande, publie une très intéressante étude sur les Caisses Raiffeisen, et encourage ses collègues de paroisses rurales à donner leur appui à tout effort tendant à l'établissement d'une semblable Caisse.

Il relève à cette occasion certaines observations qu'il a faites personnellement en 1906, lors de la fondation de la première Caisse Raiffeisen en Suisse romande. Un petit nombre de sociétaires, écrit M. Rochat, suffisent pour fonder une Caisse. Les comités sont vite formés. Personne ne refuse à donner gratuitement son temps à l'entreprise commune. Les Caisses vaudoises ne furent guère appuyées en haut-lieu que par des approbations et des encouragements tout platoniques. Elles durent apprendre par la force des choses à ne compter que sur elles-mêmes et sur les facilités que la Caisse centrale pouvait leur offrir. L'argent afflua dès le début d'une manière tout à fait inattendue. Le bas de laine de gens qui passaient pour pauvre — en particulier celui d'une brave journalière — plein de petite monnaie blanche, se vida fort à propos dans une Caisse qui méritait confiance. L'activité de la Caisse nous donna la joie de constater que des débiteurs peu exacts quand ils avaient à faire à des créanciers individuels, devinrent des payeurs parfaits dès le moment où ils se sentirent responsables envers l'ensemble de leurs co-associés. La Caisse, chose surprenante, n'a pas rendu que des services matériels. Tels de ses membres a raconté, vibrant de gratitude, quel encouragement il avait trouvé dans certains jours de deuil auprès d'associés qui ne lui avaient pas ménagé leur aide et leur sympathie.

Comme pasteur, M. Rochat ajoute que les relations de nature pratique qui s'établissent dans une Caisse Raiffeisen entre le conducteur spirituel et quelques-uns de ses paroissiens ne portent nullement préjudice à l'action religieuse. Ce rapprochement du pasteur et des paroissiens sur le terrain des réalités de l'existence ne peut qu'être profitable à chacun.

Quand on a vu les avantages si divers d'une Caisse Raiffeisen, conclut M. Rochat, la facilité donnée au paysan d'obtenir sur place l'argent dont il a besoin, des conditions d'emprunt ou de dépôt sensiblement meilleures que dans les banques, et aussi l'occasion de recevoir des conseils judicieux qui valent mieux que de l'argent, on se demande comment ces institutions excellentes n'ont pas été imaginées plus tôt.

Pour la défense des intérêts des cautions

Les Caisses Raiffeisen n'ont pas un but lucratif. Elles visent seulement à favoriser l'épargne en lui donnant une occasion de placement sûr et rémunérateur sur place même, et à procurer à leurs membres, à des conditions avantageuses, le crédit nécessaire pour l'exploitation rationnelle de leurs entreprises agricoles ou autres. Les Caisses Raiffeisen ne traitent donc pas des affaires pour réaliser un bénéfice permettant de distribuer aux actionnaires un dividende plus ou moins élevé comme c'est le cas généralement pour les banques par actions. Les statuts des Caisses de crédit mutuel excluent la répartition de dividendes. Les organes travaillent gratuitement, à titre purement honorifique. Les Caisses Raiffeisen sont des institutions d'utilité publique par excellence, qui n'ont en vue que la défense des intérêts de leurs sociétaires et de la population toute entière des villages sur le territoire desquels elles exercent leur activité.

Pour les Caisses Raiffeisen, les bonnes affaires ne seront donc pas celles qui laissent un gros bénéfice, mais celles qui offrent des garanties absolues de sécurité et qui sont susceptibles de rendre service à un sociétaire en contribuant à l'amélioration de sa situation et de ses conditions d'existence.

Les Caisses Raiffeisen doivent donc défendre constamment les intérêts des créanciers et des débiteurs.

Elles défendront les intérêts des créanciers par une administration consciencieuse et parfaite à tous égards et en ne traitant que des affaires rentrant dans le cadre statutaire et offrant toutes les garanties utiles de sécurité.

Les Caisses Raiffeisen s'attacheront également constamment à la défense des intérêts des débiteurs. Elles le feront tout d'abord en ne leur accordant des prêts et crédits que dans un but bien déterminé et utile., après avoir

étudié les possibilités d'exploitation rationnelle et de remboursement aux conditions prévues. Lorsque la limite d'endettement encore compatible avec les possibilités de rendement d'une exploitation est atteinte, de nouveaux prêts ne peuvent plus être effectués. Tous les prêts et crédits accordés seront surveillés attentivement ; les comités veilleront au paiement ponctuel des intérêts et des amortissements convenus, et partout où cela est nécessaire, ils guideront et conseilleront le débiteur.

Les Caisses Raiffeisen s'efforceront aussi de sauvegarder **les intérêts des cautions** aussi bien que ceux des débiteurs et des créanciers. Ce faisant, elles contribueront à assainir le régime du cautionnement en général où des graves abus se sont malheureusement produits. Le cautionnement a actuellement une plus mauvaise presse qu'il ne le mérite effectivement. Car le cautionnement est un instrument de crédit qui est nécessaire surtout à la campagne. Grâce à lui, combien de jeunes gens en particulier, sans fortune suffisante, mais capables, honnêtes et sobres ont-ils pu se créer une existence et fonder un foyer ! Aussi n'est-ce pas vers la suppression du cautionnement qu'il faut tendre. Il suffit de lui enlever les plus gros risques qu'il comporte pour qu'il devienne alors un excellent moyen de crédit.

Le cercle d'activité limité de la Caisse Raiffeisen qui permet une connaissance approfondie des débiteurs et facilite la distribution et la surveillance des crédits restreint d'emblée fortement les risques du cautionnement. Pour la défense spéciale des intérêts des cautions, le règlement des Caisses Raiffeisen prescrit encore que pour tous les prêts dépassant Fr. 500.— deux cautions au moins sont de rigueur et il prévoit également que pour tous les prêts excédant un certain chiffre, si possible déjà à partir de Fr. 3000 - 5000, le cautionnement doit être consolidé par une garantie effective donnée sous forme d'hypothèque ou de nantissement. De cette façon, les Caisses Raiffeisen écartent les gros cautionnements qui sont toujours dangereux et susceptibles de compromettre la situation d'une personne lorsqu'une défaillance vient à se présenter. Au surplus, les cautions sont protégées dans une large mesure par une bonne surveillance du débiteur par le créancier qui exigera, en particulier, le paiement toujours ponctuel des intérêts et des amortissements.

De son côté, la caution ne doit cependant pas se reposer uniquement sur le créancier ; elle assistera et surveillera également elle-même le débiteur. Pour bien renseigner les cautions, plusieurs Caisses ont introduit l'excellent système de les informer périodiquement de la situation des comptes cautionnés. D'excellents résultats ont été obtenus de cette façon. Chaque caution a ainsi l'occasion de se rendre compte de la portée de ses engagements et de constater comment le débiteur répond à ses prestations, principalement en ce qui concerne l'amortissement systématique. La caution a la possibilité d'intervenir elle-même, si elle le juge nécessaire, auprès de la personne qu'elle cautionne. Le débiteur trouve également dans ce procédé un stimulant pour répondre ponctuellement à ses engagements.

Cette communication aux cautions de la situation d'un compte débiteur peut se faire périodiquement. Certaines Caisses l'effectuent déjà annuellement. D'autres y procèdent tous les deux ans ou tous les cinq ans. Dans la règle, on peut admettre une communication de la situation du compte tous les 5 ans. Dans ce cas, l'avis aura lieu par lettre chargée, et mention en sera faite au folio respectif du grand livre.

Sur la demande qui lui a été faite, l'Union vient d'éditer un nouveau formulaire « **Avis aux cautions** » portant le N° 87 du catalogue, que les Caisses peuvent obtenir du Service des fournitures de l'Union. Voici du reste la reproduction de ce formulaire :

Caisse de Crédit Mutuel Le 19

AVIS AUX CAUTIONS

M
Les Caisses Raiffeisen s'efforçant de sauvegarder les intérêts des cautions aussi bien que ceux des débiteurs et des créanciers, nous avons décidé d'informer périodiquement les cautions de l'état des comptes qui les concernent.

C'est pourquoi nous vous faisons savoir, en votre qualité de caution solidaire de

M
que le prêt à terme du nominal de Fr.
qui lui a été accordé le
est actuellement réduit à

Fr.

Des amortissements annuels de Fr.
avaient été convenus lors de l'octroi du prêt.
Veuillez agréer, M , nos salutations
distinguées.

Le Caissier :

Fédération Jurassienne des Caisses Raiffeisen

Le dimanche 28 avril dernier, les délégués des 32 Caisses de la terre jurassienne se sont rencontrés à Délémont, plus nombreux que jamais. Le comité a su donner à cette dixième réunion annuelle toute la solennité qui convient à un jubilé. La fanfare municipale de Délémont avait aimablement prêté son concours. De la place de la gare, les délégués se rendirent en cortège et en musique à la Maison St-Georges, dans la grande salle de laquelle se déroula, sous la présidence experte de M. le directeur Membrez, de Loveresse, une assemblée digne et enthousiaste.

M. Membrez ouvre la séance en saluant les délégués et les invités et en particulier le conférencier inscrit à l'ordre du jour M. Xavier Jobin, M. A. Puipe, président de la Fédération valaisanne, M. l'abbé Schaller, directeur de la Bonne presse, M. l'avocat Amgwerd et M. Bücheler, reviseur de l'Union. M. l'abbé Raemy, président de la Fédération fribourgeoise et M. Daurcourt, ancien préfet de Porrentruy se sont fait excuser. Puis, comme d'ordinaire, M. Membrez présente un excellent rapport annuel qui est écouté avec un très vif intérêt. Le mouvement Raiffeisen dans le Jura poursuit sa marche en avant d'une façon constante. La première Caisse de Bure compte déjà 25 ans d'activité et M. Membrez la félicite vivement à l'occasion de son jubilé. De 1910 à 1924, Bure a été la seule Caisse du canton. Pour déclancher le mouvement actuel, il a fallu l'initiative, l'ardeur et le dévouement de M. l'abbé Montavon et, — ce que le chroniqueur tient à ajouter — de M. le président Membrez. Avec la fondation de Saint-Ursanne, la Fédération comptait à la fin de l'année 32 Caisses affiliées avec un effectif de 1723 sociétaires. La somme globale des bilans dépasse déjà la coquette somme de 4 millions de francs. Le roulement annuel a passé de 7,2 à 8,6 millions de francs. Les Caisses ont émis ensemble 3894 livrets d'épargne, et le chiffre des réserves atteint Fr. 61.211,33. M. Membrez remercie chaleureusement tous les collaborateurs et exhorte les dirigeants des Caisses à poursuivre leur travail fructueux pour le bien de notre peuple et de la patrie suisse.

Le magnifique rapport présidentiel, dont nous regrettons de ne pouvoir faire qu'un si pâle résumé, laissa une bonne impression.

M. Gigon (Noirmont), secrétaire, donne ensuite lecture du procès-verbal de la belle réunion de l'an dernier, à Courtemelon, et *M. Clément Marquis* (Mervelier), présente les comptes qui soldent par un actif net de Fr. 791,30. Les comptes sont approuvés et la cotisation de 1934 sera prélevée sur la base de 40 centimes par membre. Les Caisses de Glovelier et de Bressaucourt représenteront officiellement la Fédération au prochain congrès de l'Union Suisse.

La parole est ensuite donnée au conférencier, *M. le Dr Xavier Jobin*, le grand animateur des œuvres sociales en Suisse romande et un pionnier raiffeiseniste de la première heure. Comme conseiller national, M. Jobin a eu l'occasion, il y a une trentaine d'années, d'étudier le problème du crédit agricole qui doit, plus que tous les autres crédits, être bien conditionné et contrôlé. Les idées du grand philanthrope Raiffeisen répandues au milieu du siècle dernier se sont rapidement diffusées dans le monde entier. Elles ont considérablement amélioré les conditions d'existence des populations rurales. La force agissante des Caisses Raiffeisen ne réside pas seulement dans la distribution d'un crédit avantageux, mais surtout dans leur action éducatrice et moralisatrice. Basé sur des principes foncièrement chrétiens, le mouvement raiffeiseniste réalise dans un des importants domaines de l'économie moderne les thèses corporatives d'une meilleure adaptation des problèmes matériels aux exigences morales pour le bien général. Ceci explique qu'à l'heure actuelle où le monde est désemparé, les Caisses Raiffeisen continuent à se développer de façon tout à fait réjouissante. Les Caisses Raiffeisen inspirent confiance. Or, la confiance ne se décrète pas ; seuls la méritent ceux qui savent l'inspirer et la justifier !

L'assemblée applaudit vivement cet exposé substantiel et bien documenté d'un homme qui sait tirer les conclusions logiques que lui ont dictées une longue vie, riche en travail et en expérience.

M. A. Puippe, président de la Fédération valaisanne a tenu à rendre aux Raiffeisenistes jurassiens l'aimable visite que les délégués de la Fédération ont faite à l'assemblée valaisanne de la semaine précédente. M. Puippe félicite les Caisses jurassiennes pour les brillants succès réalisés et fait ses vœux pour le développement et la constante prospérité de leur belle cause.

Des paroles d'encouragement sont

également prononcées par *M. le directeur Schaller*, de la Bonne Presse et par *M. l'avocat Amgwerd*.

M. Bucheler, reviseur, prend la parole au nom de l'Union Suisse. Il se fait un devoir de rendre un hommage spécial à l'excellent esprit raiffeiseniste qui règne dans les Caisses et dans la Fédération du Jura et il en félicite les dirigeants. Les deux chefs du mouvement, M. l'abbé Montavon et M. Membrez, ont accompli un travail fructueux au cours des dix premières années d'activité de la Fédération. Le délégué de l'Union s'étend encore brièvement sur différentes questions courantes d'administration et commente la nouvelle loi sur les banques.

Enfin le président donne la parole à *M. l'abbé Montavon* (Courroux) qui, en sa qualité de membre du Conseil de surveillance de l'Union Suisse donne aux délégués de judicieux conseils pour l'administration générale de nos Caisses. Ce n'est pas seulement le passé de nos Caisses qui doit nous intéresser, mais c'est surtout leur avenir ! Les comités et les caissiers ont déployé déjà un magnifique effort de résistance dans les temps difficiles que traverse notre Jura. Il faut persévérer dans l'effort sans jamais se décourager, en restant fidèle à notre beau programme d'action. Les Caisses Raiffeisen sont en elles-mêmes des œuvres de résistance et nos principes chrétiens nous permettront d'atteindre le but au travers des difficultés les plus grandes.

Et après quelques vibrants remerciements, le président clôt cette assemblée qui s'est déroulée dans l'excellent esprit que crée un idéal élevé.

Fédération Vaudoise des Caisses Raiffeisen

Cette Fédération, que préside avec distinction *M. Golay* (Molondin) membre du Comité directeur de l'Union, a tenu son assemblée générale annuelle à Lausanne, le 25 mai écoulé. 44 Caisses étaient représentées par 85 délégués.

La séance est ouverte à 14 h. 30 par *M. Golay*, président qui salue chaleureusement les délégués, le conférencier *M. Heuberger*, secrétaire de l'Union Suisse, et tout particulièrement 4 représentants de la Caisse neuchâteloise du Pâquier (Val de Ruz). MM. Fazan, Fischer, et Porchet, conseillers d'Etat, M. Chavan, directeur de l'Ecole d'agriculture de Marcellin et M. H. Blanc, se-

crétaire agricole, tous empêchés avaient adressé des lettres d'excuse et de sympathie.

M. Tenthorey (Le Sépey) donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée et présente les comptes du ménage intérieur de la Fédération qui accusent un solde actif de Fr. 1309,80. Après rapport de *M. Jorand* (Bottens) les comptes sont adoptés et la cotisation sera perçue en 1935 sur les mêmes chiffres de base que l'année précédente. Les Caisses de Gollion et de Vuillierens vérifieront les comptes de 1935.

M. Golay présente ensuite le rapport présidentiel qui est toujours le morceau de résistance de la journée. Ce magistral travail, dont la lecture absorbe une bonne heure d'horloge, est un chef d'œuvre de méditation chrétienne et raiffeiseniste, un aperçu subtil de toute la vie des Caisses vaudoises et une source de précieux conseils pour la bonne administration des Caisses locales.

Après avoir brossé un expressif tableau de la situation économique et sociale dans laquelle se trouve le monde entier, le rapporteur constate que seul l'esprit de fraternité chrétienne peut encore sauver notre humanité et lui empêcher de sombrer dans la catastrophe qui la menace.

Au cours de l'année écoulée les Caisses vaudoises ont, malgré la crise, réalisé de nouveaux progrès comme le prouvent les quelques chiffres qui suivent :

Nombre des Caisses	48
Somme des bilans	Fr. 22,3 millions
Roulement	Fr. 49,2 millions
Réserves	Fr. 822,000

L'augmentation du bilan a été de 2,3%. Les dépôts d'épargne atteignent Fr. 14,6 millions répartis sur 9900 carnets. Le bénéfice net qui a été attribué aux réserves est de Fr. 62,000. 8 Caisses appliquent le 4% aux prêts hypothécaires premier rang, les autres le 4 ¼ ; pour les prêts en 2^{me} rang le taux moyen est de 4 ½ et pour les prêts avec cautions 4,6%.

Le rapporteur se demande si le fait qu'aucune fondation n'a été enregistrée en 1934 ne provient peut-être pas de la défiance et de la suspicion que d'aucuns cherchent à attacher à nos Caisses Raiffeisen à la suite de la mauvaise administration du crédit mutuel agricole non affilié d'Ormont-Dessus et du concordat qui en est résulté. Le public croit malheureusement que les causes de cette débâcle sont simplement le fait des circonstances et une conséquence malheureuse de la crise économique, tandis que, si le crédit mutuel d'Ormont-Dessus

sus avait été une Caisse Raiffeisen faisant partie de notre organisation nationale, jamais il n'aurait pu s'engager dans la voie qu'il a suivie en contractant une dette formidable auprès d'une banque pour prêter à ses membres sans discernement. *Il convient que le public fasse une différence entre Caisse affiliées et Caisse non affiliée à St-Gall.*

Le rapporteur dénonce également courageusement aussi bien les ennemis du dehors qui cherchent à engendrer la méfiance à l'égard des Caisses Raiffeisen que les ennemis du dedans qui sont formés de membres aigris peut-être par les difficultés actuelles de la vie, trompés et troublés par les idées démagogiques que répandent aujourd'hui dans nos campagnes des politiciens sans scrupules ou obéissant inconsciemment à des sentiments de jalousie ou d'animosité à l'égard de tel ou tel membre des organes dirigeants, et qui émettent des critiques injustifiées, des insinuations malveillantes sur l'administration de la Caisse dont ils font partie et entretiennent ainsi un état d'esprit fort nuisible à l'action économique, sociale et morale que toute Caisse doit exercer dans son milieu. Mais, malgré tout, les membres des organes responsables sauront toujours faire bravement face aux difficultés et les surmonter, en déployant toute leur activité, toute leur énergie pour maintenir nos Caisses Raiffeisen sur une base saine et forte. Le comité souligne également que les temps actuels sont propices à la fondation de nouvelles Caisses, celles-ci n'ayant pas à pâtir de la dépréciation des terres et du bétail et étant par conséquent moins exposées à subir des pertes. Et le rapporteur termine par des remerciements à tous les raiffeisenistes pour le travail accompli avec un dévouement qui ne se compte ni ne se paie, mais qui en est d'autant plus méritoire.

Des applaudissements nourris accueillent ce brillant rapport de M. Golay et M. Jotterand (Bière) se fait l'interprète de l'assemblée pour exprimer à son auteur l'estime et la reconnaissance de l'auditoire.

La parole est ensuite donnée à M. Heuberger, Secrétaire de l'Union, pour sa conférence sur l'application de la loi sur les banques.

Le conférencier préambule en saluant les délégués au nom du Bureau central et en félicitant les Caisses vaudoises des beaux résultats obtenus l'année dernière. De nouveaux succès sont assurés encore à l'avenir si la population agricole sait faire preuve de solidarité étroite et

rapatrier petit à petit au village les capitaux qui sont encore placés au dehors.

M. Heuberger dissèque ensuite avec adresse devant ses auditeurs la nouvelle loi sur les banques. Cette dernière oblige les Caisses à s'annoncer à la Commission des banques. Une relation minimum de 5 % est demandée entre les fonds propres et les autres engagements, et la liquidité doit être normalement de 10 % environ du chiffre de bilan. Les bilans doivent être publiés et tous les établissements soumis à la loi doivent être revisés obligatoirement, chaque année, par une association de revision ou une société fiduciaire autorisée.

Le conférencier relate qu'une aversion directe à l'égard de la responsabilité illimitée s'est manifestée au sein de la commission des experts, ou l'on n'a pas manqué de faire allusion à la débâcle du crédit d'Ormont-Dessus, qui n'a pourtant jamais fait partie de l'Union, qui vivait isolé, sans contrôle professionnel suffisant.

L'ordonnance fédérale ne réclame pas de grosses innovations dans l'administration des Caisses Raiffeisen, car elle ne fait d'une manière générale que confirmer les sages directives données par l'Union et reconnaît pleinement notre service de revision auquel le mouvement Raiffeisen suisse doit pour une large part le développement constant et exempt de toute défaillance qu'il enregistre depuis 35 ans.

Le conférencier est très applaudi et remercié spécialement par le président.

Afin de mieux différencier l'association des Caisses Raiffeisen affiliées à l'Union du groupe de quelques Caisses dissidentes qui existe encore dans le canton, le Comité propose de donner dorénavant à la Fédération la désignation officielle de « *Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen*. Cette modification n'implique aucune nécessité de changement à la raison sociale des Caisses locales. Mise au vote, cette proposition est admise.

Le président donne connaissance d'une lettre de M. Blanc secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture, qui donne son opinion sur divers points de nature à intéresser les délégués. Il énonce en particulier d'intéressantes considérations sur la situation de l'agriculture et de la viticulture vaudoise et au sujet des assainissements agricoles. M. Blanc souligne que les principes de Raiffeisen n'ont jamais revêtu autant d'importance qu'à l'heure troublée actuelle et il engage les dirigeants à les appliquer toujours jalousement.

La discussion générale est utilisée par M. Cuche, président de la Caisse du Pâquier (Neuchâtel) qui remercie la Fédération pour l'aimable invitation qui lui a été adressée et tout spécialement M. Golay pour le précieux concours qu'il a apporté à la fondation de cette Caisse benjamine. Sur la proposition de M. Chevalley (Chexbres) l'assemblée vote une résolution tendant au rejet de l'initiative de crise, considérée comme portant un préjudice matériel et moral à la population rurale. M. Martin (Froideville) adresse de vifs remerciements à M. Simonin (Puidoux) membre du comité fédératif, pour sa belle intervention lors du congrès radical au nom des épargnants campagnards.

Le Comité fait servir aux délégués une excellente petite collation et après 3 heures de débats intéressants, M. Golay peut lever la séance en annonçant aux délégués que l'an prochain la Fédération commémorera par une petite manifestation spéciale, son 25^{me} anniversaire de fondation.

Nouvelles des Caisses affiliées

(Correspondances)

—o—

VERNAYAZ (Valais) 25 ans d'activité

La Caisse de Vernayaz a célébré cet heureux jubilé par un modeste banquet qui a eu lieu le 7 avril, à l'Hôtel Victoria, à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire. Chaque membre avait reçu avec la convocation un exemplaire imprimé des comptes et bilan ainsi que l'ordre du jour.

A 13 h. 15, le président du comité de Direction M. D. Claivaz ouvre la séance. Il félicite les sociétaires d'avoir répondu nombreux à l'appel du Comité et remercie les représentants de l'autorité religieuse, civile et judiciaire, qui ont bien voulu nous honorer de leur présence. Il salue également la présence de M. H. Berra, député au Grand Conseil de Genève.

Il propose de nommer un major de table pour présider aux délibérations de l'assemblée. Ce dernier est désigné en la personne du très méritant bout-en-train et spirituel M. Marcel Revaz, instituteur, qui sut diriger de main de maître et trouver des paroles encourageantes pour chacun.

Le comité de direction a fait l'historique des 25 ans d'activité de l'association. Il a rappelé à cette occasion que la Caisse a été fondée en Avril 1910 sur l'initiative de feu M. le Rd. Curé Cergneux et de M. Vouilloz Charles sous-préfet, et que les débuts furent assez pénibles.

La statistique montre cependant que le développement a été constant. De 16 membres lors de la fondation, le nombre des sociétaires a passé à 59. Le rapporteur a rendu hommage à la mémoire des membres défunts, et fait ressortir les mérites des fon-

dateurs et hommes de dévouements qui se sont succédés dans les organes dirigeants. Il adresse un hommage tout particulier à M. Jos. Décaillet membre fondateur, et lui offre pour ses 25 années de loyaux services comme caissier, une charmante channe avec dédicace. M. Décaillet visiblement touché remercie par quelques paroles émues.

Le président du comité de surveillance M. Max Revaz présenta ensuite un rapport très détaillé sur le dernier exercice, et conclut à l'adoption des comptes et bilan avec décharge aux organes responsables.

Il fit ensuite remarquer que notre caisse est la banque du village par excellence, fit quelques recommandations aux membres au sujet des devoirs à remplir envers la caisse, et souligna quelques questions intéressantes concernant l'industrie campagnarde du village qui a succédé à celle des usines en léthargies par suite de la crise.

Ce fut après au tour du très compétent et éloquent orateur M. H. Berra, qui sut tenir en haleine, durant une bonne heure, son auditoire très attentif en développant d'une manière très palpitante la différence qui existe entre la haute finance et nos petites organisations de crédit à caractère d'utilité publique. Aussi l'assemblée ne lui ménagea pas ses applaudissements et ovations.

Le Rd. Curé de la paroisse M. Geister et le président de la commune M. Vœffray, surent trouver des paroles encourageantes et des félicitations à l'adresse de notre caisse pour les services rendus au village. M. Vœffray offrit au nom de la municipalité, le vin d'honneur aux Raiffeisenistes de Vernayaz.

L'Assemblée se termina par des productions individuelles et des chœurs dirigés par notre dévoué directeur et instituteur M. Marcel Revaz. D. C.

o o o

La fête jubilaire d'Ayent (Valais)

Il y a 25 ans, la commune montagnarde d'Ayent fondait sa Caisse Raiffeisen. Le mouvement n'était alors qu'à ses débuts en Bas-Valais. Aussi la mise en activité de la jeune Caisse fut-elle assez difficile et ce n'est qu'avec mille peines qu'on trouva sept sociétaires pour former les deux comités et remplir les fonctions de caissier. Mais ces vaillants pionniers de la première heure tinrent bon. Petit-à-petit l'œuvre occupa une place toujours plus importante dans la vie locale, se développa, prospéra et l'imposante assemblée jubilaire du 2 juin 1935 a montré la popularité et la confiance dont la Caisse est aujourd'hui l'objet dans le village.

Cette fête jubilaire débuta par l'assemblée générale qui eut lieu en plein air, sur la place du village. Tous debouts, les 170 sociétaires étaient réunis en une imposante landsgemeinde raiffeiseniste, pour entendre les rapports des dirigeants et pour se prononcer sur l'adoption des comptes.

Du haut de l'escalier de la maison d'école, le président M. Beney, vice-juge, haranga l'assistance en termes vibrants. Il souhaita une cordiale bienvenue à tous et en particulier aux représentants des autorités communales, aux délégués de la Fédération cantonale et de l'Union Suisse. M. V. Morard,

secrétaire, malheureusement retenu ailleurs, avait adressé une lettre d'excuse et de sympathie.

Le caissier, M. Célestin Fardel, député, donna ensuite lecture des comptes annuels, qu'il a dressés pour la vingt-cinquième fois. Il présenta une très intéressante statistique des chiffres du bilan et montra les progrès constants réalisés, dont les mérites lui reviennent pour une grande part. Durant le premier quart de siècle d'activité, la Caisse a traité 12503 opérations pour un chiffre global de 3,3 millions de francs. Des dépôts ont été effectués pour Fr. 675,000.— A la fin du 25me exercice, le bilan est de Fr. 200,410.— Grâce aux modestes bénéfices réalisés, la Caisse a constitué une fortune sociale de Fr. 9,000.— En 25 ans la Caisse n'a subi qu'une seule perte de Fr. 100.— Les comités ont tenu 225 séances. M. Fardel a mis très adroitement en relief divers faits historiques de la vie de la société et a donné lecture du rapport de la première révision faite par M. le doyen Traber, rapport bref, mais encourageant.

Tous les bras se levèrent spontanément pour adopter les comptes et pour confirmer les membres des deux Conseils et le caissier dans leurs fonctions pour une nouvelle période. Le président souligna que 5 membres des organes dirigeants (sur 7) sont au service de la Caisse dès le début. Ce sont MM. Pierre Fardel, François Jean, François Riand, Alfred Blanc et Célestin Fardel, caissier. En termes appropriés, le président leur exprima la reconnaissance de l'assemblée pour leur travail dévoué et fructueux. L'assemblée honora également par un mento la mémoire d'un autre membre fondateur M. Beytrisey décédé 2 jours avant le jubilé.

Après la liquidation des affaires administratives eut lieu un banquet également en plein air. Rustiquement installée sous la tente, la cuisine était prête. Les Raiffeisenistes prirent place sous les guirlandes et les drapeaux, et apprécièrent visiblement le menu excellemment servi et tous les appétissants produits du sol valaisan. La bonne-humeur et la joie régnaient partout. Et M. Jacquot, secrétaire de la Fédération fonctionnant comme major de table, la réussite de la partie familiale où alternèrent les discours et les chants était assurée d'avance.

M. le curé prit le premier la parole pour souligner le rôle moralisateur de la Caisse Raiffeisen. Comme chef de la paroisse, il apprécie cette institution sociale surtout parce qu'elle forme un esprit d'épargne et d'économie sain, qui bannit l'avarice et la rapacité. M. le Juge félicita ensuite la Caisse jubilaire au nom des autorités communales. Puis M. Puipe, Président de la Fédération des Caisses du Bas-Valais fit une magistrale allocation, dans laquelle il souligna l'activité bienfaisante de la Caisse locale et rappela certains faits importants de la fondation et du développement du mouvement raiffeiseniste en Valais-romand. M. Bucheler, reviseur, qui est venu spécialement de St-Gall pour témoigner sa sympathie aux Ayentaux, apporta à l'assemblée les félicitations et les vœux de l'Union suisse ; il invita des dirigeants à poursuivre leur activité sur la base des statuts bien expérimentés afin d'assurer la prospérité constante de

cette belle œuvre d'entraide locale. Et le président termina la partie officielle par quelques mots de remerciements à tous.

La fête d'Ayent a laissé une forte impression et un souvenir inoubliable. Ce fut une véritable manifestation populaire, une fête du village entier !

o o o

BURE, la première Caisse du Jura-Bernois commémore son 25me anniversaire de fondation

La commune de Bure, à l'extrême frontière du pays, a l'honneur d'être le berceau du mouvement dans le Jura-bernois. C'est là qu'en 1910, sur l'initiative de leur curé, M. le doyen Guéniat, 15 hommes courageux et clairvoyants ont posé les bases de cette première Caisse Raiffeisen dont M. Jules Piquerez assumait les importantes fonctions de caissier. Dans les deux Conseils se trouvent encore trois membres qui sont à la brèche dès le début et qui font partie sans discontinuer des organes dirigeants. Ce sont MM. Ad. Vallat, Justin Vallat et Jos. Guélat. Ces trois vétérans ont pu fêter ainsi avec la Caisse leur jubilé de 25 ans de raiffeisenisme et ils ont été à cette occasion, l'objet d'un témoignage particulier d'estime et de reconnaissance.

Lors de l'assemblée ordinaire du printemps, les sociétaires avaient décidé de marquer par une petite manifestation le 25me anniversaire de fondation de leur petite banque locale. C'est ainsi que le 10 juin, les 100 Raiffeisenistes actuels de Bure étaient réunis dans la coquette salle de la maison d'école, qui avait été spécialement préparée pour la circonstance.

M. Racine, inst., présida magistralement cette séance commémorative. Après avoir donné lecture des lettres d'excuse du fondateur de la Caisse M. le Doyen Guéniat et du président de la Fédération cantonale M. le directeur Membrez, tous deux empêchés, il présenta un admirable rapport sur le développement et l'activité de la Caisse locale au cours du premier quart de siècle d'activité. Avec un bilan de Fr. 224,000, les réserves atteignent près de Fr. 10,000 et le roulement annuel dépasse le demi-million. Ayant pour but unique de rendre service, cette organisation d'entraide mutuelle a surmonté victorieusement tous les obstacles qu'elle a rencontrés sur sa route. Dans son sein, les riches et les pauvres collaborent étroitement au profit de tous et de chacun. La Caisse anime toute la vie locale et constitue un élément prépondérant du développement de la commune. L'Union et la concorde constituent une force qui résiste à tout. C'est ce que le fabuliste démontrait dans la savoureuse histoire du fagot qu'un vieillard chargeait ses enfants de rompre ; aucun n'y parvenant, en souriant le vieillard sépare les dards et les romps sans effort.

« Eh bien comprenez-vous, Reprit alors le sage père, Des leçons du fagot l'ingénieux mystère ? Si vous êtes toujours unis, Vos ennemis en vains chercheront à vous Mais, si par un esprit jaloux [nuire ; Vous rompez les accords que j'ai mis entre C'est le moyen de vous détruire. » [vous,

Et M. Racine de conclure son admirable exposé en conviant tous les Raiffeisenistes à ne pas faire comme les enfants du vieillard de la fable mais à rester toujours unis pour être forts, en remplissant toujours scrupuleusement, en dépit des difficultés de l'heure présente, leurs obligations vis-à-vis de la Caisse.

M. l'abbé Montavon, — que l'assemblée acclama non seulement comme Directeur de la Fédération jurassienne mais aussi comme bourgeois de la commune, — salua la Caisse au nom des autres sections du Jura, toutes beaucoup plus jeunes, qui ont une estime particulière pour leur sœur aînée. M. Montavon exhorte les principes de Raiffeisen qui n'ont jamais été aussi nécessaires qu'à cette époque troublée actuelle où l'on assiste à la baisse de la moralité en affaires et souvent à un laisser-aller des plus pernicieux. Nos Caisses sont plus nécessaires que jamais, car un crédit agricole bien contrôlé et bien conditionné sera toujours un élément de progrès pour les gens travailleurs, sobres et honnêtes.

M. Bucheler, reviseur, apporta ensuite le salut de l'Union Suisse, dont la Caisse a toujours été un membre fidèle. Il présente la Caisse Raiffeisen comme une œuvre de confiance par excellence. Les déposants et les sociétaires témoignent leur confiance que les dirigeants ont à cœur de toujours justifier. Et les principes de Raiffeisen sont de toute actualité aujourd'hui parce qu'ils créent naturellement la confiance, et l'harmonie sociale. M. Bucheler fait ses meilleurs vœux pour la prospérité de la Caisse et exhorte les sociétaires à toujours observer jalousement les statuts.

Pendant le goûter offert ensuite par la Caisse la fête prit encore un caractère plus intime et cordial. Le major de table donna à tour de rôle la parole à un représentant des autorités communales, à un vétéran, à un jeune, et à bien d'autres encore et les productions et les chansons se succédèrent ainsi presque sans interruption.

Une fête si belle et si digne ne manquera certainement pas de donner un nouvel élan à l'activité de la Caisse de Bure.

Choses et Autres

Le rapetissement des grandes banques

La diminution continue du chiffre des bilans des grandes banques suisses s'est encore poursuivie au cours du premier trimestre de l'année courante. La régression a été de nouveau de 228 millions, la somme totale des bilans retrogradant à Fr. 4770 millions de francs. Cette réduction des dépôts s'est effectuée en partie au détriment des disponibilités en caisse et en compte de virement à la Banque nationale suisse qui diminuent de Fr. 689 à Fr. 486 millions, ce qui représente néanmoins toujours une liquidité fort respectable.

Chez les **banques cantonales**, le bilan accuse aussi une diminution, de Fr. 37 millions. Avec un chiffre total de bilan de Fr. 7900 millions, les banques cantonales forment le groupe bancaire le plus important du pays, honneur qui était détenu autrefois par les grandes banques.

Chez les Caisses d'épargne de construction

La Commission fédérale de surveillance instituée en vertu de l'ordonnance fédérale du 5 février 1925 a accordé la concession provisoire à 7 caisses. Les demandes formulées par 12 autres Caisses sont encore à l'étude. Les entreprises suivantes seront par contre liquidées sous la surveillance de la Commission fédérale :

1. Ligue pour le développement de la petite propriété à Fribourg.
2. Freibaugenossenschaft à Bâle,
3. Preta, à Berne.
4. Kreditbaugenossenschaf Dava, Hirzel (Ct-Zurich).

Où la marge des taux est plus conséquente que chez nous...

La Caisse centrale de la Fédération des coopératives agricoles de la Bohême allemande bonifie 3 $\frac{1}{4}$ à 4 $\frac{1}{4}$ % aux dépôts quelle reçoit de ses Caisses affiliées et réclame 5 $\frac{1}{4}$ à 7 % pour les crédits qu'elle leur effectue.

L'application de la loi sur les banques.

L'application de la nouvelle loi sur les banques offre déjà quelques intéressantes curiosités. C'est ainsi par exemple que pour ne pas être soumise à la loi sur les banques, l'Union Suisse des coopératives de consommation recommande simplement à ses sociétés affiliées qui reçoivent des dépôts d'épargne du public de renoncer à l'usage des désignations « dépôts d'épargne » et « caisse d'épargne » et d'adopter les dénominations « caisse de dépôts » et « dépôts de fonds » ou « dépôts ». C'est jouer ainsi adroitement sur les termes. Mais le bon public saura-t-il que son carnet d'épargne transformé en « carnet de dépôt » ne bénéficiera pas du privilège spécial accordé conformément à l'art 15 de la loi, à tous les dépôts d'épargne jusqu'à concurrence de Fr. 5000.— ?

Le crédit agricole compromis.

La mise en vigueur des mesures juridiques pour la protection des débiteurs obérés porte une atteinte grave au crédit agricole en général.

Les conséquences de l'application de ces mesures extraordinaires déviant du droit normal se font sentir chaque jour davantage.

Fort caractéristique est par exemple la fiche de renseignement ci-après obtenue d'une instance de premier ordre sur un paysan ayant son domaine grevé à peu près jusqu'à concurrence de la valeur de rendement.

Cette fiche de renseignement est conçue en ces termes :

« Etant donné l'abaissement de la moralité des débiteurs qui doit être constaté aujourd'hui dans les milieux agricoles, on ne saurait considérer le demandé comme solvable pour la somme en question de Fr. 2500.—. Les taxes faites par les Caisses cantonales de secours agricoles se font également de telle façon que les paysans ne peuvent

plus être considérés que comme de très faibles éléments de crédit. De nouveaux prêts à l'agriculture ne peuvent plus être accordés qu'avec circonspection et une prudence extrême ».

En généralisant ainsi, l'informateur n'est certainement pas très impartial. Néanmoins, ce renseignement est caractéristique. Il montre d'expressive façon dans quelle importante mesure le crédit agricole a déjà souffert ces derniers temps non seulement des conjonctures économiques actuelles mais surtout de l'instabilité juridique provoquée par l'application des mesures extraordinaires. De nouveaux coups de canif dans le droit ordinaire des obligations ne doivent plus être faits à l'avenir qu'avec une extrême prudence si l'on ne veut pas ruiner l'agriculture sous prétexte de la guérir !

La Banque commerciale de Bâle gelée !

Dans sa séance du 11 juin dernier, le Conseil Fédéral a accordé à cette banque fortement engagée à l'étranger et dont la liquidité était précaire depuis longtemps une *prorogation d'échéance* de deux ans. C'est la première fois qu'un établissement financier a recours à ce nouveau procédé juridique institué par la nouvelle loi sur les banques. La Banque poursuit son activité comme précédemment, et continuera à assurer le service des intérêts, mais, en vertu de la prorogation d'échéance, les titulaires de comptes courants, comptes de dépôts (la Banque n'a pas de caisse d'épargne), ne pourront prélever que Fr. 500.— par carnet jusqu'au 12 juin 1937. Aucun remboursement d'obligation n'aura également lieu avant cette dernière date.

Les actions de la Banque, du nominal de Fr. 500.— subissaient une crise depuis quelque temps et étaient descendues à Fr. 30.— On ne se fait aujourd'hui plus de grandes illusions sur leur sort.

Les yeux qui s'ouvrent

Lors de la grande manifestation pay-sanne de Fribourg du 25 mai, M. le Conseiller d'Etat Quartenoud, directeur de l'agriculture, s'est exprimé comme suit au sujet des mesures dites juridiques, pour la protection des paysans dans la gêne :

Remède dangereux, qui a tué le crédit agricole.

Les banques ne prêtent plus aux paysans, même contre garantie ; c'est la suspension de la vie économique rurale toute entière. A tout prix cela doit cesser.

Pour que la confiance renaissse, nous voulons, le plus tôt possible, enlever à l'application des ordonnances fédérales leur caractère de contrainte. Une jurisprudence sagement pratiquée par nos magistrats, avec la collaboration de la commission de secours, organe consultatif prévu par la loi, prouvera que, chez nous, *les contrats doivent être respectés*. Il faut et nous le disons ici bien haut, que tous ceux qui ont des économies,

que toutes les banques, que toutes les institutions sachant qu'ils peuvent prêter leur argent aux paysans fribourgeois sans crainte.

Les ordonnances fédérales, selon leur véritable esprit ne seront plus appliquées que dans les cas particuliers, comme une exception et lorsque les probabilités d'un sauvetage complet seront assurées.

La voix de la raison

A cette même assemblée du 25 mai, M. Philipona secrétaire agricole fribourgeois s'est prononcé, avec courage et bon sens, de la façon suivante sur le problème des intérêts :

Les paysans, a-t-il dit, ne doivent naturellement formuler dans ce domaine que des revendications dont la réalisation soit possible.

D'aucuns réclament par exemple une baisse du taux hypothécaire à 2 % ! C'est là naturellement une pure utopie. Mais si nous demandons une baisse à 4 % nous croyons alors qu'avec un peu de bonne volonté elle pourrait être réalisée. Il convient aussi d'attribuer une attention particulière à l'intérêt des hypothèques de second rang et des dettes chirographiques. Dans ce domaine particulier, un baisse des taux doit intervenir absolument. Les banques qui réclament encore 5 ½ et 5 ¼ % devraient être prises à partie. Il est également honteux que la loi ne permette pas d'agir contre certains banquiers et officines de crédit qui extirpent de leurs débiteurs 12, 15 et même 20 % d'intérêts et de commissions.

Argovie ne légètera plus sur la garantie à l'épargne

La nouvelle loi sur les banques qui est entrée en vigueur le 1er mars dernier contient des dispositions particulières concernant la protection de l'épargne et prévoit un privilège spécial jusqu'à concurrence de Fr. 5,000 pour chaque déposant.

La loi fédérale autorise cependant encore les cantons à légiférer complémentaiement dans les trois ans sur ce sujet, et d'exiger en plus du privilège lors d'une faillite, encore un droit de gage jusqu'à concurrence de Fr. 5,000 sur les papiers-valeurs et autres créances des établissements qui reçoivent des dépôts d'épargne.

14 cantons suisses connaissaient jusqu'ici des lois spéciales sur la surveillance de l'épargne, dont Fribourg et Valais en Suisse romande. On peut escompter que la plupart des cantons reconnaitront la nouvelle loi fédérale comme absolument suffisante pour garantir l'épargne et renonceront à légiférer spécialement sur la matière en instituant encore des mesures complémentaires tracassières et généralement sans grand effet pratique. Le canton d'Argovie vient de faire connaître officiellement son intention de ne plus instituer de mesures spéciales, avec lesquelles il

n'a pas fait du reste précédemment de bonnes expériences.

Espérons que tous les autres cantons suivront l'exemple du canton d'Argovie.

Correspondance

M. E. P. à E.

Selon les dispositions de l'article 878 du Code fédéral des obligations, les Caisses Raiffeisen doivent conserver les livres de comptabilité, la correspondance, les quittances, etc. pendant 10 ans au moins.

Cependant, il n'est pas nécessaire de garder toutes ces pièces dans le coffre-fort. Vous pouvez y conserver par exemple ce qui a trait aux deux dernières années et mettre le reste aux archives, dans un autre endroit du local ou du bâtiment, en ayant alors toujours bien soin de veiller à ce que le secret bancaire ne puisse pas être violé.

o o o

M. R. à T.

Si votre porte de coffre ne fonctionne plus normalement, nous vous conseillons d'essayer de *graisser les pivots*.

Il est absolument indispensable pour le fonctionnement régulier des portes d'un coffre-fort, que les pivots soient graissés périodiquement (deux fois par an au moins). C'est ce que beaucoup de caissiers négligent parfois, risquant ainsi de détériorer leurs coffres.

o o o

M. E. B. à L.

Lorsque une caution solidaire paye sa part dans un cautionnement, vous devez bien prendre garde de ne pas lui donner une quittance « pour solde de l'engagement », mais seulement une quittance comme « acompte sur son engagement » tant que les autres co-cautions ne se sont pas acquittées également intégralement de leurs parts respectives. En conséquence, on pourra libeller la quittance de la façon suivante :

« Reçu de M . . . la somme de Fr. . . .
« Francs . . . à valoir sur son engagement
« total de Fr. . . . comme caution » li-
« daire de M . . . en faillite ».

En vertu du cautionnement solidaire, vous conserverez de cette façon votre droit de recours contre la caution dans le cas où les autres co-cautions ne paieraient pas leurs parts respectives. Ce droit de recours est par contre irrémédiablement perdu si vous délivrez une quittance « pour solde d'engagement » tant que toutes les autres co-cautions n'ont pas encore versé ce qu'elles doivent.

o o o

C. M. à M.

Les retraits de vos déposants provoqués par des craintes d'une inflation ou dépréciation monétaire sont déplacés. La situation technique du franc suisse est forte et les déposants qui effectuent ainsi à l'heure actuelle des retraits inconsidérés nuisent à leur propre intérêt en ce sens qu'ils contribuent à augmenter cette méfiance défaitiste et cette instabilité

qu'exploitent alors si adroitement les spéculateurs internationaux et les boursicottiers dans leurs attaques contre notre économie. Il faut relever aussi que l'argent prélevé sans motif et conservé à la maison dans un secrétaire ou dans un bas de laine court des risques beaucoup plus considérables que s'il était laissé bien tranquille à la Caisse Raiffeisen où il est en sécurité et où il rapporte intérêt. Tous ceux qui effectuent à l'heure actuelle des retraits inconsidérés favorisent et soutiennent involontairement l'activité des ennemis de nos finances et de notre monnaie. C'est pourquoi, afin de ne pas provoquer des perturbations générales et afin de défendre, souvent malgré eux, les gens craintifs et méfiants (lesquels agissent souvent sans se rendre bien compte de la portée de leurs actes) il convient aujourd'hui de s'en tenir toujours strictement aux délais de dénonciation prévus dans les carnets en n'effectuant aucun paiement anticipé. C'est là ce qui est pratiqué du reste aujourd'hui rigoureusement par toutes les banques.

Les déposants qui retirent inconsidérément leurs dépôts risquent également de mettre la Caisse dans une situation délicate en l'obligeant alors à dénoncer les prêts qu'elle a effectués ce qui risquerait de mettre dans le plus grave embarras les débiteurs, souvent des parents et voisins, en tous cas des gens dont le sort ne peut pas les laisser indifférents.

Rapport annuel de l'Union

Le rapport annuel de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (Système Raiffeisen) sur l'exercice 1934 va sortir incessamment de presse.

Comme habituellement des exemplaires seront adressés à toutes les Caisses affiliées ainsi qu'à nos collaborateurs et à la presse.

MM. les caissiers voudront bien faire circuler ces rapports parmi les membres des comités de direction et de surveillance, afin que tous puissent en prendre connaissance.

UN BRIN D'HUMOUR

Bien vrai ? Vous n'avez pas de nouvelles dettes ?....

Vous avez donc fait d'utiles réflexions?...
— Moi ? Non !.... Ce sont mes créanciers !....

o o o

Quelle différence existe-t-il entre un éléphant et un reviseur ?

??

— L'éléphant est un être vivant avec défense d'ivoire tandis que le reviseur n'a pas de défense d'y voir.

PENSEES

Ne méprise pas ta situation, c'est là qu'il faut agir, souffrir et vaincre. Amiel.